



# Bulletin du travail

## Mise à jour des conventions collectives

### Octobre 2016

Cette publication contient un aperçu des principales<sup>1</sup> négociations collectives conclues en octobre 2016 (section A), des clauses innovatrices contenues dans les conventions collectives (section B) et une analyse documentaire (section C).

#### **A. Aperçu du mois d'octobre**

##### **Principales activités de négociation**

En octobre, les négociations en cours incluaient :

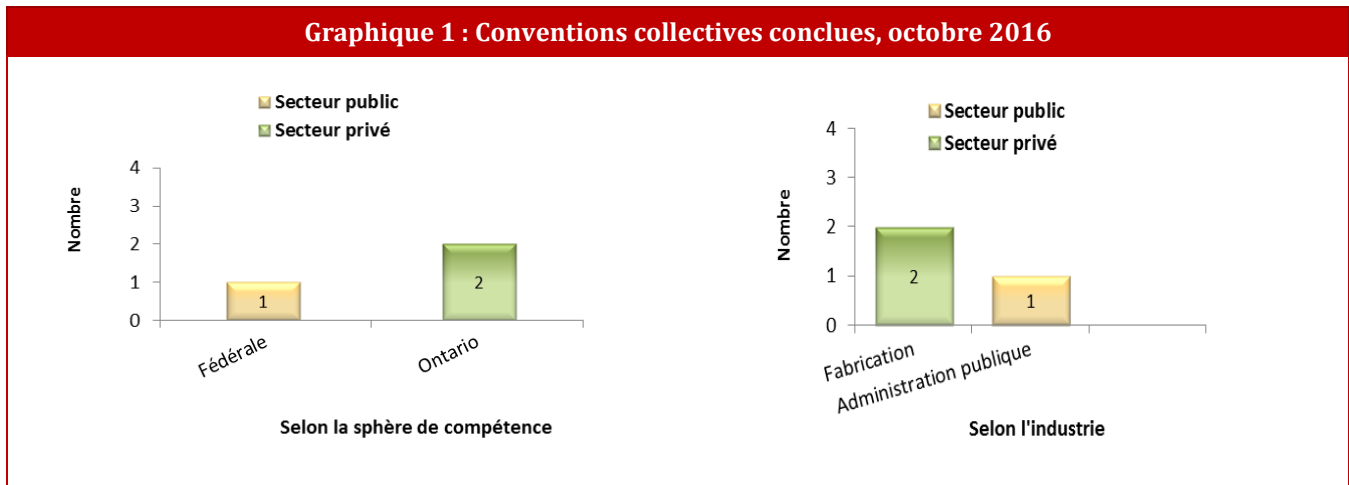
- **L'Université du Manitoba et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) :** la convention collective visant environ 1 200 membres du corps professoral prenait fin le 31 mars 2016. Après des mois de négociation, le 6 octobre, les membres du syndicat ont voté en faveur d'une grève. La date initiale du 22 octobre pour déclencher la grève a été repoussée au 1<sup>er</sup> novembre afin de permettre la poursuite des négociations avec l'aide d'un conciliateur provincial. Les principaux enjeux pour le syndicat sont la sécurité d'emploi, la charge de travail et les salaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et Nova Scotia Teachers Union :** la convention collective d'environ 9 000 enseignants a expiré le 31 juillet 2015. Après le rejet du premier projet de règlement négocié le 1<sup>er</sup> décembre 2015, les parties ont continué de se rencontrer en 2016. Le 4 octobre, les enseignants ont rejeté un deuxième projet de règlement. Le 27 octobre, le syndicat demandait au ministre du Travail et à l'Éducation supérieure de nommer un comité de conciliation afin d'aider les parties dans leurs négociations. Si aucune entente n'est conclue, les enseignants pourront alors déclencher une grève légale le 3 décembre 2016. Les principaux enjeux demeurent les conditions de travail et la taille des classes.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous l'onglet [Ressources](#).

## Règlements conclus

- Au mois d'octobre, trois principales conventions collectives ont été conclues, soit une dans le secteur public (visant 24 500 employés) et deux dans le secteur privé (visant 13 120 employés). Toutes les trois conventions ont été conclues par négociation directe.
- Dans la sphère de compétence fédérale, une entente (visant 24 500 employés) a été conclue dans l'administration publique entre l'Agence du revenu du Canada et l'Alliance de la fonction publique du Canada.
- Dans les sphères de compétence provinciales, les deux ententes conclues (visant 13 120 employés) l'ont été en Ontario entre Fiat Chrysler et Unifor (Graphique 1).

Graphique 1 : Conventions collectives conclues, octobre 2016



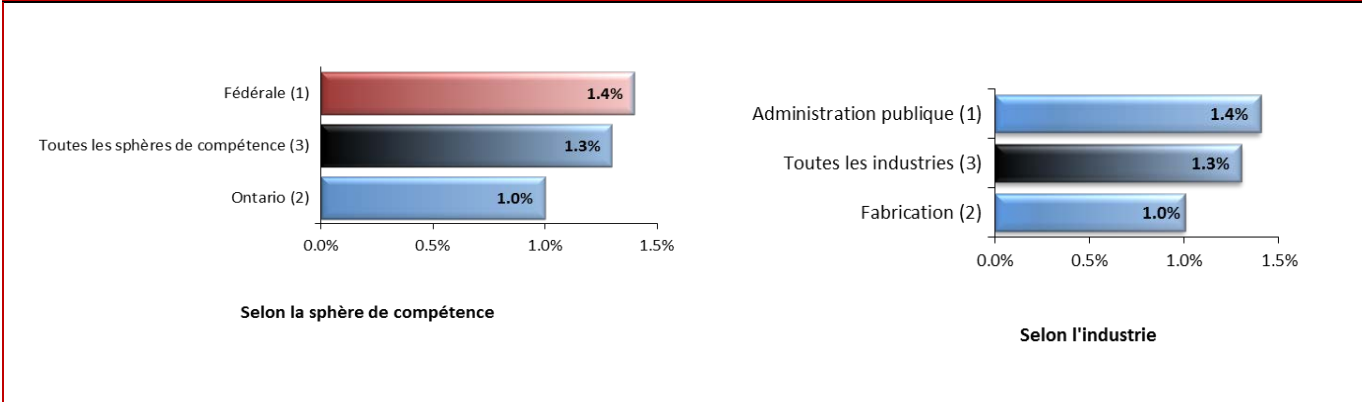
Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés](#) est accessible sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

## Résultats des règlements conclus

### Salaires

- Le rajustement annuel moyen du taux salarial de base (pendant la durée des conventions), accordé aux 37 620 employés ayant conclu une entente en octobre, était de 1,3 % (Graphique 2). Cette augmentation salariale moyenne était légèrement supérieure à celle obtenue lors des négociations précédentes entre les mêmes parties (1,1 %).
- L'unique entente conclue dans le secteur public (administration publique) a donné lieu à une augmentation salariale moyenne de 1,4 %. Les deux autres conventions conclues dans le secteur privé (industrie de la fabrication) ont donné lieu à une augmentation salariale moyenne de 1,0 %.

**Graphique 2 : Rajustements salariaux, octobre 2016\***



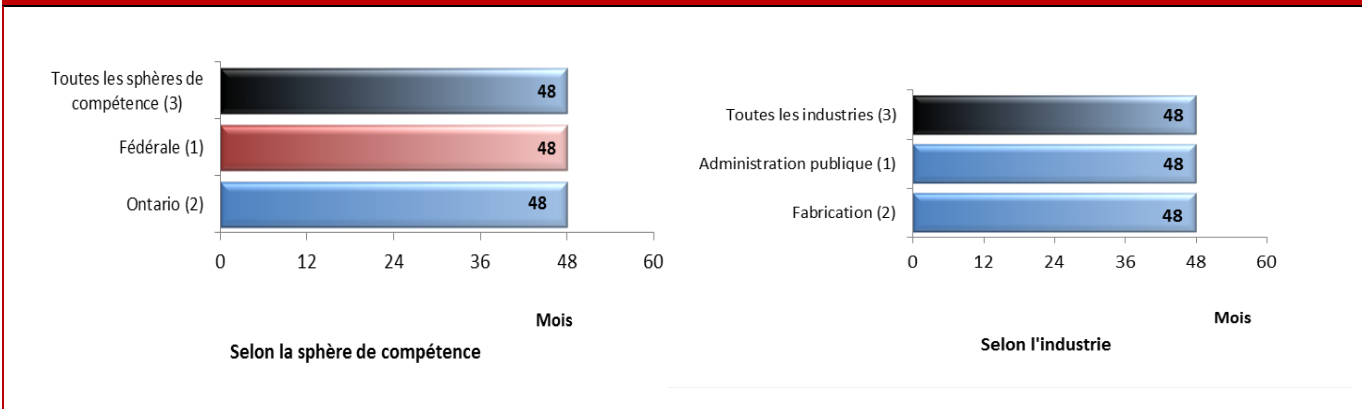
**Note :** Le nombre d'entente conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

De plus amples informations sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

### Durée des conventions collectives

- Les trois ententes conclues au mois d'octobre avaient une durée de 48 mois (Graphique 3). Ce qui représente une durée moyenne supérieure à celle obtenue lors des négociations précédentes entre les mêmes parties (30 mois).

**Graphique 3 : Durée moyenne des conventions 2016\***



**Note :** Le nombre d'entente conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

### Arrêts de travail<sup>2</sup>

- Au Québec, deux principales grèves tournantes ont été observées, impliquant au total 2 706 employés et donnant lieu à 6 910 jours-personnes non travaillés (JPNT).

De plus amples informations sur les [arrêts de travail](#) au Canada sont accessibles sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

---

## **B. Clauses innovatrices dans les conventions collectives**

De nouvelles clauses dans les conventions collectives permettent aux employeurs et aux syndicats de s'adapter à l'environnement de travail économique et social en constante évolution. Les clauses suivantes ont été observées :

- *Le Comité patronal de négociation pour la Commission scolaire Crie et la Fédération des professionnelles et des professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest* : durant la période de la chasse à l'outarde, la Commission scolaire Crie s'engage, pendant la durée de la convention, à accorder 5 jours de congé payé aux professionnelles et professionnels bénéficiaires des Conventions de la Baie James et Nord québécois.
- *Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Syndicat canadien de la fonction publique* : dans le cadre de la santé et sécurité, la clause suivante « les employés devant travailler à l'extérieur au cours de la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre doivent recevoir de l'insectifuge, de l'écran solaire et de l'eau potable, comme l'exige l'organisme, Travail sécuritaire NB ».

## **B. Analyse documentaire**

Les études suivantes, relatives aux relations de travail, ont été publiées dernièrement :

- Le rapport de l'Economic Policy Institute intitulé [\*Union decline lowers wages of non-union workers\*](#) est une étude de l'effet du déclin du taux de syndicalisation sur les travailleurs non-syndiqués dans le secteur privé aux États-Unis. Basé sur une estimation statistique, le rapport démontre que le déclin du taux de syndicalisation dans le secteur privé favorise la perte salariale chez les travailleurs non-syndiqués. Le rapport révèle également qu'un taux de syndicalisation élevé au sein des industries et des régions influence positivement les salaires des travailleurs non-syndiqués.
- Dans un rapport intitulé [\*Union Membership in the United States\*](#), le U.S. Bureau of Labour Statistics, examine les tendances historiques de la syndicalisation chez les travailleurs salariés de 1983 à 2015 au moyen de diverses caractéristiques démographiques. Le taux de syndicalisation qui était de 20,1 % en 1983, a baissé jusqu'à 11,1 % en 2015. Le taux de syndicalisation dans le secteur public (35,2 %) est cinq fois plus élevé que dans le secteur privé (6,7 %). En 2015, selon les États, le taux de syndicalisation le plus élevé (24,3 %) se trouvait dans l'État de New York, et le plus faible en Caroline du Nord (3,0 %).

## **Contact**

Si vous désirez obtenir un numéro précédent du Bulletin du travail ou plus d'information, veuillez communiquer avec la [Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail](#) ou téléphoner au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser le lien ci-dessus pour nous faire parvenir votre convention collective, le protocole d'entente ou toute autre documentation si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (de 100 employés ou plus) ou au provincial (de 500 employés ou plus).

---

Note : ce bulletin est basé sur les données / informations du mois d'octobre 2016 recueillies jusqu'au 16 novembre 2016. Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 20 novembre 2016.

- <sup>1</sup> Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- <sup>2</sup> Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus.